

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte

Publié le 22/12/2025

Conseil Syndical Session du 17 décembre 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Martine BERNON – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD - Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 19

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Patricia QUINTRIC - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 11/12/2025

Délibération N° C25-84

GROUPEMENT DE COMMANDE COPIEURS

Rapport au Conseil Syndical

Olivier ROGNARD, vice-président, indique qu'un groupement de commandes a été constitué en 2020 pour optimiser l'acquisition de solutions d'impression, que ce soit en achat propre, en location ou en location avec option d'achat.

L'accord-cadre notifié en 2021 à l'entreprise Alpes Communications Systèmes pour la fourniture de ces matériels arrivant à échéance en avril 2026 et au regard du bon état général des machines déployées durant cette période, il est opportun de poursuivre l'usage des machines actuelles.

Aussi, il convient de constituer un nouveau groupement de commandes en vue de la passation et l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet la maintenance, et à titre accessoire de location et / ou acquisition, des solutions d'impression pour une durée d'un an renouvelable une fois un an.

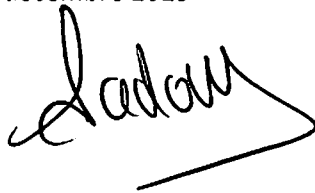
Considérant l'intérêt de mutualiser ces achats, il est proposé au Conseil Syndical de s'associer à cette démarche groupée avec Grand Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, la Ville de La Ravoire, le CCAS de La Ravoire, le syndicat mixte Savoie Déchets, et la commune de Barberaz.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la création du groupement de commandes pour la maintenance, et à titre accessoire de location et / ou acquisition, des solutions d'impression.

Article 2 : Autorise la Présidente de Chambéry-Grand Lac économie à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 17 décembre 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente